



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET

SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 1er MAI 2017, 20h

ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques, siège no 1

Lise Garant, siège no 2

Michel Breton, siège no 4

Germain Létourneau, siège no 5

Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

01.05.17.057

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté à Varia les points :

- a) Achat d'un défibrillateur pour l'édifice municipal
- b) Réparation du système hydraulique (PTO) du mélangeur à ciment appartenant à la municipalité
- c) Remplacement de la Croix
- d) Demande à la municipalité de Courcelles pour la niveleuse
- e) Changement du dernier panneau électrique et ajout d'une entrée pour génératrice
- f) Installation d'un amplificateur de signal cellulaire sur l'édifice municipal
- g) Avis de motion règlement 219-2017 Tarification de certains biens et services offerts par la municipalité
- h) Avis de motion règlement 220-2017 Règlement sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

01.05.17.058

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session régulière du conseil du 11 avril 2017 il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

01.05.17.059

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 79 458,17 \$ \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

01.05.17.060

DONS

Fondation du cœur Beauce-Etchemin

Polyvalente Bélanger (album des finissants)

Il est proposé par Michel Berton et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 50 \$ à la Fondation du cœur Beauce-Etchemin et qu'elle achète un espace publicitaire dans l'album des finissants de la polyvalente Bélanger pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- 1. Élevabec – Lettre pour hypothèque légal pour le monte-personne
- 2. Municipalité de St-Évariste – Modifications à l'entente Loisirs avec la Guadeloupe
- 3. Statut des visites de notre site Internet en 2016



01.05.17.061
ou annotation

RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRMM).

Attendu que le député M. Paul Busque dispose d'un budget discrétionnaire en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017;
En conséquence, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire de Dorset procède à une demande de subvention au montant de 10 000 \$ auprès du député M. Paul Busque. Ces sommes serviront à améliorer en partie la route de Courcelles, la route du Rang 9, le rang 9, la route du bois de Dorset et la route des Iles.

ADOPTÉE

01.05.17.062

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DU COMITÉ CULTUREL POUR LES CARTABLES DE GÉNÉALOGIE

Attendu que la généalogie des familles de St-Hilaire, actuellement la propriété du Comité Culturel, suscite un intérêt certain de la population de St-Hilaire;
Attendu que le comité culturel désire que ces documents soient mis à la disposition des gens intéressés pour consultation;

Attendu que le Comité Culturel de St-Hilaire désire faire don de ces 13 (treize) cartables de généalogie à la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset, afin que ceux-ci soient intégrés à l'inventaire de la bibliothèque et disponibles pour consultation par quiconque est intéressé, selon les règles de prêt de livres de la bibliothèque.

Attendu que la municipalité se dit ouverte pour placer ces documents à l'intérieur de la bibliothèque, dans le but que ces dits documents soient intégrés à l'inventaire de la bibliothèque et donc gérés comme tel (prêt etc.) et appartenant à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte le don des 13 cartables de généalogie du comité culturel et qu'ils fassent dorénavant partie de l'inventaire de la bibliothèque et donc disponible pour prêt selon les règles établies.

Conscient du travail effectué pour réaliser ces cartables, le conseil désire remercier le comité culturel pour cette donation.

ADOPTÉE

01.05.17.063

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN BUDGET POUR LA FÊTE NATIONALE 2017.

Attendu que les citoyens ont mentionné avoir apprécié l'événement en 2015 et 2016;
Attendu qu'il est important pour le Conseil de créer des moments de rassemblement pour les citoyens;

Attendu que les festivités au Camping des îles sont les seules qui seront organisées, et que toute la population peut participer à cet événement;

En conséquences, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que l'on octroie, pour une troisième année, une commandite de 300 \$ aux festivités organisées au Camping des îles en commanditant une partie des feux d'artifice;
- que le Conseil municipal envoie une invitation aux citoyens à y participer.

ADOPTÉE

01.05.17.064

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Attendu que la Fondation Cambi a suspendu son programme de don pour 2017;

Attendu qu'il est important pour le Conseil de fournir aux citoyens un équipement de premier secours;

Attendu que l'accès avec carte va permettre d'accéder facilement à l'édifice municipal;

En conséquences, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande à la D.G. de faire l'acquisition de gré à gré d'un défibrillateur et un support mural auprès du fournisseur recommandé par Cambi pour un budget de 2 169,58 \$ incluant les taxes .

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
01.05.17.065

RÉSOLUTION POUR RÉPARER LE MÉLANGEUR À CIMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on répare le PTO du mélangeur à ciment de la municipalité pour un budget de 500 \$.

ADOPTÉE

01.05.17.066

RÉSOLUTION POUR REMPLACER LA CROIX

Attendu que la croix qui avait été donnée par les Chevaliers de Colomb s'est effondrée compte-tenu de l'usure;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on procède au remplacement de la croix. Le budget alloué est de 300 \$

ADOPTÉE

01.05.17.067

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DE PASSER LA NIVELEUSE

Attendu que le conseil municipal de Courcelles s'est dit d'accord pour passer la niveleuse dans nos routes;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande à la municipalité de Courcelles de passer la niveleuse dans nos routes à raison de 1 fois au printemps, 1 fois après le rechargement et 1 fois à l'automne pour la préparation d'hiver et sur demande en cas d'exception.

ADOPTÉE

01.05.17.068

RÉSOLUTION POUR FAIRE CHANGER LE DERNIER PANNEAU ÉLECTRIQUE À FUSIBLES ET AJOUTER UNE ENTRÉE POUR GÉNÉRATRICE

Attendu que selon le plan d'urgence de la sécurité civile, l'édifice municipal a été désigné comme lieu de rassemblement en cas de sinistre;

Attendu que selon le plan d'urgence de la sécurité civile, l'édifice municipal a été désigné comme lieu de rassemblement en cas de sinistre

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- l'on procède au changement du dernier panneau électrique avec fusible pour en installer un avec disjoncteurs
- et que l'on installe une prise pour génératrice pour alimenter l'édifice municipal en cas de panne électrique de longue durée
- le budget alloué est de 5 000 \$.

ADOPTÉE

01.05.17.069

RÉSOLUTION INSTALLER UN AMPLIFICATEUR DE SIGNAL CELLULAIRE SUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Attendu qu'avec les améliorations apportées à l'édifice municipal, l'achalandage sera plus grand,

Attendu qu'aujourd'hui, la majorité des communications passent par le cellulaire,

Attendu que le signal qui entre à l'édifice municipal n'est pas assez performant pour permettre l'utilisation des cellulaires (textos, appels téléphoniques etc)

Attendu que selon le plan d'urgence de la sécurité civile, l'édifice municipal a été désigné comme lieu de rassemblement en cas de sinistre

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse installer un amplificateur de signal cellulaire sur l'édifice municipal pour un budget de 1 735,19 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 219-2017 VISANT À ÉTABLIR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE-DE-DORSET EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 163-2005

Le conseiller Ghislain Jacques donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017, le règlement no 219-2017 ayant pour objet d'établir la tarification de certains biens et services offerts par la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset en remplacement du règlement 163-2005.



N° de résolution
ou annotation

01.05.17.070

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 220-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017, le règlement no 220-2017 ayant pour objet de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité visant à déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

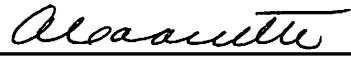
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h55.


ADOPTÉE



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.